

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 404 autorisant M. Hadi Hassan à vendre des timbres-poste à son kiosque de la place Ménelik.. n° 17 constituant une Commission chargée de faire toutes propositions utiles en vue de l'attribution, pour l'an- née 1951, de la prime de rendement au personnel des 'Travaux publics de service dans le Terri- toire.

n° 404

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° M. Hadi Hassan est autorisé à vendre des timbres-poste à son kiosque de la place Ménelik. 2° Les timbres seront obligatoirement vendus à leur valeur faciale sans aucune majoration. 3° M. Hadi Hassan aura droit à une remise de II p. 100 sur le montant des timbres achetés au Service des Postes. Cette ristourne lui sera payée par le Receveur des Postes contre un reçu en double expédition. Le Receveur-Comptable portera en dépense le montant des remises qui sera déduit chaque mois du produit brut des figurines vendues.